

lieu longtemps avant que je devienne adulte. Ils me remplissent, toutefois, de fierté.

● (4.00 p.m.)

Le 31 mai 1939, le roi George VI remit son pavillon à la Marine royale canadienne au parc de Beacon Hill, à Victoria (C.-B.). Le député doit se le rappeler, car il assistait probablement à cette cérémonie. Je le répète pour lui. Le 31 mai 1939, le roi George VI remit son pavillon à la Marine royale canadienne au parc de Beacon Hill, à Victoria (C.-B.). Nous avons commencé à bâtir notre flotte, et le *Fraser* et le *Saint-Laurent* ont pris la mer dans les mois qui ont précédé la guerre. Le 1^{er} septembre, on mobilisa la Marine royale canadienne, les forces de réserve et les volontaires de réserve de la Marine royale canadienne. Le 10 septembre, le Canada entra dans la mêlée en déclarant la guerre à l'Allemagne. Le 16 septembre, le convoi HX-1 quitta Halifax en direction du Royaume-Uni, escorté du *Saint-Laurent* et du *Saguenay*. Voilà encore deux noms fameux de navires qui se sont distingués pendant la guerre. Le 10 décembre, le premier convoi de troupes canadiennes s'embarqua d'Halifax vers la Grande-Bretagne, escorté par l'*Ottawa*, le *Restigouche*, le *Fraser* et le *Saint-Laurent*. Voilà les traditions que nous rejetons avec insouciance, car elles ne conviennent plus aux 50 prochaines années.

Le 24 mai 1940, le *Saint-Laurent*, le *Restigouche* et le *Skeena* sont partis renforcer les défenses côtières des Îles Britanniques en reconnaissance de notre grande dette envers le passé que certains voudraient effacer.

L'année 1940 ne manque pas de dates mémorables, dont celles du 25 juin et du 31 juillet. Un grand nombre de gens ne les ont pas oubliées et ils en sont fiers. Le 24 septembre 1940, l'Angleterre, si je me souviens bien, avait pris possession de l'*Annapolis*, du *Columbia*, du *Niagara*, du *St. Clair*, du *St. Croix* et du *St. Francis*, anciens destroyers de la marine des États-Unis qui étaient au nombre de 50 à 60 navires remis à l'époque à la marine britannique qui, à son tour, les avait confiés aux autorités canadiennes.

Le 22 octobre, le *Margaree* coula après être entré en collision avec le *Port Fairy* dans l'Atlantique Nord. Le 25 octobre, le *Bras-d'Or* sombra dans le Saint-Laurent. Le 4 décembre, le *Prince Henry* entreprit du service comme croiseur auxiliaire tout comme le *Prince David* le 28 décembre, ce qui nous permit de contribuer davantage à la défense du monde libre.

Le 25 mars 1941, l'*Otter* brûlait et coulait à l'entrée du port d'Halifax. Le 25 mai, les

premières corvettes canadiennes arrivaient à Saint-Jean pour y constituer une force d'escorte à Terre-Neuve. Trois semaines plus tard, le 14 juin, le premier groupe de navires de cette unité appareillaient et escortaient un convoi de navires de la marine marchande le long de cette route traîtresse qui séparait Halifax et Saint-Jean de Murmansk, en passant par le Royaume-Uni.

Les années de guerre foisonnent de dates glorieuses. Ceux qui veulent négligemment les oublier s'en trouvent diminués. Ce sont des exploits comme ceux-là qui créent un certain esprit de canadianisme. Leur oubli n'aiderait certainement pas à développer cet esprit. Nous devrions pouvoir évoquer avec orgueil cette force distincte qu'on peut identifier parmi les autres. Les hommes devraient pouvoir dire qu'ils sont entrés dans un service particulier qui constitue leur héritage, qui les intéresse. Voilà, monsieur le président, ce que nous sacrifions. C'est ce qu'on nous reproche. Quel mal y a-t-il à éprouver une grande fierté de notre histoire?

Je pourrais citer des dates semblables pendant une heure. En continuant dans la même voie, nous n'aurions plus assez de navires pour constituer la Marine royale du Canada, même si le gouvernement voulait la conserver.

Je veux faire une ou deux autres remarques sur cet article, avant son adoption. Sauf erreur, l'amendement a été retiré, et je serai bref. Je veux parler essentiellement du point que faisait ressortir tout à l'heure le député de Winnipeg-Sud-Centre. Rapprochant cet article des articles 2 et 6, quant aux objets et à la teneur, il a souligné le caractère coercitif du bill.

J'en suis certain, la décision est uniquement celle du ministre et n'est due à personne d'autre. On ne tient aucun compte des arguments que nous avons invoqués depuis 12 ou 14 mois soit au comité, soit à la Chambre. En vérité, la situation a été parfois si décevante que nous nous demandions s'il valait la peine de prolonger les questions, car, dans la plupart des cas, il était extrêmement difficile d'obtenir des réponses franches et précises.

A ce propos, j'aimerais rappeler au ministre qu'une mesure obligatoire n'aboutira pas à une mise en œuvre de ses plans ou de ce projet de loi. Les hommes l'accepteront parce qu'elle est obligatoire et qu'ils sont loyaux. Tous les officiers et soldats en activité de service sont d'abord loyaux envers leur pays. Mais ils n'ont rien eu à y voir. Leurs meilleurs conseils ont été écartés. On les a peut-être étudiés mais personne ne nous dit qu'on les a adéquatement étudiés malgré nos de-